

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 204

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 33

À la fin de l'alinéa 140, substituer aux mots :

« qu'il fixe »

le mot :

« déterminé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.